



## **Préavis municipal N° 51/26**

**Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,**

Conformément au mandat que vous lui avez confié, la Commission ad 'hoc « espace sportif et loisirs » a procédé à l'analyse du préavis cité en référence. Elle s'est réunie le mardi 24 février 2026 pour examiner le préavis N° 51/26 relatif à la demande d'un crédit de construction pour la création d'une place de jeux pour les enfants et d'un terrain de football synthétique, en présence du Municipal en charge du projet, Vincent Chevalley et Sébastien Thillier, du service des infrastructures.

Tout d'abord nous tenons à remercier Monsieur Chevalley et Monsieur Thillier pour leur disponibilité, leurs explications et toutes les réponses qu'ils nous ont fourni concernant cette demande de crédit de construction via le préavis N° 51/26.

### **État des infrastructures sportives & récréatives et genèse du projet**

En préambule, nous tenons à rappeler quelques éléments et étapes clés qui ont amené à l'élaboration de ce projet et à la création d'une commission consultative, puis de la commission ad 'hoc « espace sportif et loisirs ».

Le centre sportif communal, construit en 1967, étendu et régulièrement rénové jusqu'en 2007, accueille au quotidien une intense activité sportive, associative et publique. Les équipements sont particulièrement sollicités et bien qu'ils fassent régulièrement l'objet de travaux d'entretien, ils arrivent en fin de vie, certains sont même dans un très mauvais état, voire insalubres.

Cette problématique de vétusté et de manque d'investissement dans nos installations techniques et d'accueil a été relevée par la Cogest, qui en a formulé un vœu clair et précis à l'attention de la Municipalité (Vœu N°4-2020G). Puis, c'est au travers de la motion intitulée « Étude sur les infrastructures et l'aménagement de la zone sportive du village », déposée le 27 juin 2022, que le projet a pris racine et s'est concrétisé.

C'est dans ce contexte qu'une forte attente a émané au sein du Conseil. Un souhait de mener une étude globale des aménagements sportifs et de loisirs, puis d'élaborer un projet d'envergure pour leur réfection et leur mise à jour, en tenant bien compte des besoins et attentes des différents clubs, associations et usagers.

En 2023, l'acceptation d'un crédit d'étude (préavis 15/23) a permis à la Municipalité de réaliser une étude de faisabilité en vue de planifier la réfection de la zone de loisirs et du centre sportif communal du haut du village (parcelle N° 32). Cette étude préliminaire, la création d'une commission consultative et de nombreux échanges avec les différents spécialistes ont permis d'identifier les besoins en termes d'aménagement (équipements) et en termes d'implantation (surfaces nécessaires).

Depuis, avec le soutien de la Commission ad 'hoc « espace sportif et loisirs », la Municipalité a fait part au Conseil à plusieurs reprises de son intention de réaménager cet espace. Elle a présenté 3 crédits d'étude (préavis 31/24, 36/24 et 46/25), tous acceptés par le Conseil.

Aujourd'hui à travers cette demande de crédit de construction, la Municipalité démontre clairement sa volonté d'aller de l'avant dans la réalisation de ce projet phare, élaboré avec soin durant la législature 2021-2026.

## **Un projet global pour toute la population de Crans**

La parcelle n° 32, située dans la zone nord-est du village de Crans, accueille les bâtiments scolaires et communaux ainsi que diverses infrastructures dédiées aux activités sportives et récréatives. Elle bénéficie en outre d'une situation privilégiée, à proximité immédiate des commerces, du bourg et des futures Résidences Principales de Crans actuellement en construction. Cet emplacement peut ainsi être qualifié de véritable cœur de notre village, le poumon vivant de la Commune.

La commission relève également que la Municipalité a su élargir la réflexion au-delà des seuls équipements sportifs, en développant un projet global intégrant des enjeux de biodiversité, des aménagements paysagers de qualité, un chemin didactique ainsi qu'une continuité fonctionnelle et qualitative avec les infrastructures scolaires et les espaces publics existants.

Le projet intitulé « Parc du Grand Pré » a pour vocation de mettre à disposition des habitant·e·s un véritable espace de vie. Ils pourront y pratiquer de nombreux sports, se détendre, se ressourcer, se promener, se rencontrer, exercer leurs loisirs, permettre à leurs enfants de jouer ou encore organiser des manifestations, le tout dans un cadre généreusement arborisé, sécurisé et préservé du trafic et de ses nuisances. Les écoles, la crèche et les habitations situées à proximité bénéficieront également pleinement de ce nouveau lieu de vie communal.

Le plan présenté en page 3 du préavis offre une vision claire et globale du projet ainsi que des lignes directrices qui guideront sa mise en œuvre. Les pages 14 à 20 apportent, quant à elles, l'ensemble des explications détaillées relatives aux différentes composantes de ce projet d'envergure. Ces éléments ont permis à la Commission ad hoc « Espace sportif et loisirs » de s'assurer que le projet, ainsi que la première demande de crédit associée, sont parfaitement conformes aux éléments déjà présentés au Conseil par la Municipalité et aux attentes exprimées lors du processus d'élaboration.

### **Demande de crédit de construction pour la première étape**

Par sa demande de crédit, la Municipalité démontre son engagement à la réalisation de l'ensemble de ce projet d'envergure et a décidé de présenter un premier crédit de construction dans lequel les travaux de deux parties peuvent commencer tout de suite.

Le rôle de la Commission ad hoc « espace sportif et loisirs » n'est pas d'analyser, ni de commenter en détail les aspects liés à la construction, c'est clairement celui dévolu à la Commission des Travaux (voir son rapport).

Par contre, la commission constate que cette première étape correspond aux objectifs définis dans la motion déposée et répond parfaitement à la volonté du Conseil communal d'investir dans des infrastructures sportives et de loisirs adaptés aux attentes et besoins exprimés lors de la phase consultative.

### **Conclusion de la commission**

La commission tient à saluer et à remercier très sincèrement la Municipalité pour la qualité du travail accompli, la rigueur de l'approche adoptée, la vision globale fournie et les nombreux détails de l'ensemble du projet.

Au terme de son analyse, la commission ad hoc estime que le projet est arrivé à maturité. Les conditions sont réunies pour passer à la phase de réalisation. Le préavis soumis constitue une étape logique et nécessaire dans la mise en œuvre du projet.

### Recommandation de la commission

En conclusion, la Commission ad hoc recommande à l'unanimité d'approuver le préavis No 51/26 tel que présenté par la Municipalité, soit :

1. D'accorder un crédit de CHF 3'425'000.- TTC en vue de financer la création d'une place de jeux pour les enfants et un terrain de football synthétique.
2. De porter le montant de CHF 3'425'000.- TTC, en augmentation du compte r4o4.o5 Aménagement espaces sportifs / loisirs.
3. De financer ce montant par un emprunt dans le cadre du plafond d'emprunt de la législation en cours.

Karine Beirnaert

Patrick Boehler

Alexandre Gaiani (rapporteur)

Alexandre Gaillard

Boris Lerch

Isabelle Nussbaum

Gilles Pilloud

Ainsi fait à Crans, le 3 mars 2026

